

**Protéger les enfants et les adolescents
de la prostitution
Volet 1 : comprendre, voir (se) mobiliser**

Dossier thématique (avril 2021)

L'ONPE publie le 15 avril 2021 le premier volet d'un dossier thématique relatif à la prostitution des mineurs intitulé *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 1 : comprendre, voir, (se) mobiliser.*

La prostitution juvénile est décrite depuis au moins une dizaine d'années comme un phénomène en expansion, revêtant des formes nouvelles qui contribuent à une banalisation de ces violences sexuelles sur mineurs et à rendre complexes leur repérage et leur prise en charge. Face à ce constat émergent des besoins, mais aussi des savoirs, ainsi que des réponses institutionnelles et associatives.

L'ONPE a rassemblé des contributions de chercheurs et d'acteurs de terrain confrontés à cette problématique (magistrats, policiers, professionnels des départements, du secteur associatif, de l'éducation nationale...) pour mettre à disposition des connaissances qui soutiennent la capacité des acteurs de la protection de l'enfance à se mobiliser et à intervenir ensemble.

Ce premier volet comprend seize contributions, sous forme de restitution d'entretiens ou d'articles rédigés par les personnes qualifiées, ordonnées en trois parties :

- comprendre la prostitution des mineurs,
- voir les enfants et les adolescents victimes de prostitution,
- développer des réponses institutionnelles et partenariales à leur exploitation sexuelle.

D'autres développements, notamment sur des dispositifs de prévention et de prise en charge, donneront lieu à la parution dans quelques mois d'un second volet de ce dossier thématique dédié à la protection des enfants et des adolescents victimes de prostitution.

Cette publication (volet 1) est disponible sur le site de l'ONPE.

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication
01 53 06 68 73 – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr
Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.